

Guide des bonnes pratiques 2.0

Pour l'organisation des services de garde éducatifs en CPE pendant la mesure d'urgence sanitaire du COVID-19

Mis à jour en date du 15 avril 2020



Table des matières

Préambule	5
Principes directeurs	5
Arrivées et départs des parents et enfants	7
Accueil des enfants	9
+ Sécurité affective des enfants	11
Bonnes pratiques pour les ratios ou installation	12
Bonnes pratiques pour les activités	13
Les activités intérieures	13
+ Les activités extérieures	14
Bonnes pratiques pour la sieste des enfants	16
Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, matériel pédagogique et des équipements	17
Bonnes pratiques pour les repas & les collations	19
Bonnes pratiques pour les équipes de travail	21
Bonnes pratiques pour les gestionnaires	2 3
Communication avec le personnel	24
Communications avec les parents et la famille	25
Fournisseurs et visiteurs	26
Vérification d'absence d'empêchement	26
Bonnes pratiques en mesures préventives	27
Bonnes pratiques en cas d'enfants malades	29
Quels sont les symptômes?	29
Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'allure «grippale»	30
S'il y a une personne atteinte de COVID-19 au CPE	32
Consignes en cas de la présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteil la COVID-19	
+ Les demandes des médias	34
Rappel de quelques règles d'hygiène et de désinfection à respecter	35
Rosain d'aida?	20



RÉFÉRENCES & ANNEXES	39
Message pour la boîte vocale	42
Locaux à désinfecter	43
Affiches pertinentes, directives et coordonnées	4



Dans le contexte de pandémie du COVID-19, le ministère de la Famille a produit différents documents en collaboration avec la Direction générale de la Santé publique. Afin de soutenir la mise en place de bonnes pratiques en services de garde éducatifs, le ministère de la Famille a décidé de partager à l'ensemble des services de garde éducatifs du Québec ce guide de bonnes pratiques produit par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE).

Ce guide a pour objectif d'appuyer les gestionnaires dans l'organisation des services pendant la pandémie. Il ne constitue en rien une obligation ou une norme et doit être considéré à titre de référence ou de pistes d'action.

Veuillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place.

Voici plusieurs suggestions de bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place afin de réduire les risques de contamination dans votre installation. Le tout ne remplace d'aucune manière les consignes de la Santé publique ainsi que ce qui est mis en place par le Gouvernement du Québec, entre autres par le biais du ministère de la Famille.

Remerciements



Depuis le début de cette situation de crise sanitaire, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) et le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) travaillent en étroite collaboration afin de soutenir le réseau des CPE-BC. Le présent guide s'inspire donc, entre autres, des différents échanges que nous avons eu avec nos collègues du CQSEPE. Nous profitons de l'occasion pour les remercier.

Nous remercions chaleureusement les CPE l'Essentiel, Les Mousses, Les Copains d'Abord et le BCGMF des Hautes-Marées pour leur contribution importante à la rédaction de ce guide.

Geneviève Bélisle Directrice générale AQCPE



Préambule

Ce guide a été produit en respect des consignes de la Santé publique et du ministère de la Famille. Il s'adresse aux services de garde éducatifs en installation.

Cette version 2.0 du guide comporte des clarifications, ajustements et ajouts, notamment en lien avec l'accueil des fratries dans les services de garde d'urgence. Pour les ajouts, le symbole (+) se trouve au début des phrases ajoutées afin de facilement les repérer.

Principes directeurs

- Le lavage des mains est une nécessité en tout temps.
- Respecter le principe de distanciation sociale.
- Maintenir la communication ouverte avec l'équipe de travail.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels.
- Accentuer les mesures d'hygiène tout au long de la journée (voir la dernière section du présent document).
- Dès qu'un enfant met un objet ou un jeu dans sa bouche, le retirer et le désinfecter avant de le remettre dans le local.
- Être attentif aux signes (toux sèche, fièvre et maux de tête) pour les enfants et les adultes.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les mêmes lieux communs.
- Les enfants fiévreux ne doivent pas être acceptés au CPE.
- Si, pendant qu'il est reçu au CPE, l'enfant présente des signes de fièvre, il doit quitter le CPE :
 - L'enfant est temporairement sorti du groupe et est accompagné d'une éducatrice;
 - Selon le protocole pour l'administration de l'acétaminophène, l'éducatrice peut administrer le médicament à l'enfant;



- Une autre éducatrice prend en charge la désinfection du local fréquenté par l'enfant présentant des signes de fièvre;
- Le parent est avisé rapidement;
- Le parent se rend à l'entrée du CPE;
- Une personne accompagne l'enfant à son parent à l'entrée du CPE.
- + Les horaires de travail en présence sont établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes à l'installation.
- + Prenez l'information uniquement de sources fiables concernant la pandémie de la COVID-19.
- + Voir la section Bibliothèque pour les gestionnaires de l'AQCPE. Vous y trouverez des documents, des références et affiches pour vous soutenir.



Arrivées et départs des parents et enfants

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- Limiter l'accès aux parents à l'entrée du CPE.
- Limiter le nombre de familles : une à la fois dans l'entrée intérieure (vestibule).
- Aviser les parents de restreindre le nombre de personnes qui viennent chercher l'enfant et d'éviter les allées et venues au cours de la journée.
- Demander aux parents de se laver les mains dès leur arrivée, dans la mesure du possible, à l'aide d'une machine à désinfection.
- Aucune circulation de parents ne doit être permise dans le CPE; il doit y avoir un endroit prévu pour l'accueil. Pour ce faire, un membre du personnel va chercher l'enfant à l'accueil et va le reconduire à son parent le soir.
- + Une posture sécuritaire mais bienveillante est de mise dans les circonstances.
 Ainsi, ne pas hésiter à expliquer, avec humanité, le protocole qui a été mis en place selon les recommandations reçues des autorités de Santé publique. Faire montre de sensibilité envers l'enfant et sa famille de manière à les rassurer.
- Le CPE ne doit pas accepter un parent ou un enfant fiévreux, et ce, en aucun temps.
- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de l'enfant / famille et cette procédure est effectué à tous les jours, par exemple :
 - Vous, votre enfant ou un membre de la famille avez-vous voyagé dans les derniers 14 jours?
 - Avez-vous été en contact avez des gens qui ont voyagé dans les 14 derniers jours?
 - Votre enfant ou un membre de votre famille avez-vous des symptômes du COVID-19?
 - Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille êtes en attente d'un rendez-vous pour passer un test, ou en attente d'un résultat de test de COVID-19?
 - o Vous ou un membre de la famille avez-vous reçu une lettre de la Santé publique?



- Connaître les lieux, les dates et les heures de risque d'exposition pour une région ciblée: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informationsgenerales-sur-le-coronavirus/#c47144
- Si les parents ont reçu une lettre de la Santé publique leur demandant de s'isoler, on leur demande de ne pas se présenter au CPE et de respecter les consignes de la Santé publique.
- Le CPE peut refuser un enfant s'il considère que la santé et sécurité des personnes (personnel ou enfant) est potentiellement compromise.
- + Les informations destinées aux parents les plus à jour sont affichées dans la 1_e porte et les mécanismes de communication privilégiées sont les envois par courriels et les appels téléphoniques.



Accueil des enfants

Dans le contexte actuel de la propagation rapide de la COVID-19 entre les individus, une bonne gestion des enfants à l'accueil limitera le risque d'accueillir le virus en même temps. Soyez proactif dès l'accueil.

- Avoir une entrée unique pour tous les enfants.
- Aucune circulation de parents ne doit être permise dans le CPE. Il doit y avoir un endroit prévu pour l'accueil.
- Dans la mesure du possible, les enfants sont laissés entre les deux portes à un membre du personnel du CPE identifié qui emmènera l'enfant à son local. Une personne / famille à la fois est admise dans l'entrée. Les autres doivent demeurer à l'extérieur et entreront une fois le départ de la personne / famille précédente. Il est important de privilégier une distance sécuritaire d'au moins 1 mètre.
- Le membre du personnel accompagne l'enfant à un casier vide et place ses vêtements d'extérieur et ses effets personnels à son casier.
- Laisser un casier de distance entre les effets personnels de chaque enfant et alterner chaque jour, afin de laisser la place à la désinfection qui doit avoir lieu après chaque départ.
- Laver les mains des enfants (20 secondes) avant d'aller dans les locaux ou avant d'aller jouer. L'éducatrice doit également se laver les mains.
- Informer la direction ou la personne désignée de l'arrivée de l'enfant afin que celle-ci puisse l'ajouter à la liste des présences. Il est important d'informer des arrivées et des départs pour la sécurité et le respect du ratio.
- + Les fratries d'âge scolaire fréquentant les services de garde d'urgence peuvent être accueillies dans les CPE, et ce, en fonction des réalités de chaque milieu éducatif. Cette mesure vise à soutenir la conciliation famille-travail des parents travailleurs essentiels et favorise la limitation des risques de propagation du virus. Cette mesure est extraordinaire et temporaire. Elle s'inscrit dans le plan de contingence plus large de l'État dans le cadre de la pandémie actuelle.
- + L'accueil des enfants d'âge scolaire, qui ont des frères ou des sœurs de 0-5 ans dans le service de garde d'urgence, se fait selon les mêmes principes directeurs : l'accueil, l'écoute et la bienveillance.



- + Expliquer, aux enfants d'âge scolaire et leurs parents, les principes directeurs des mesures préventives applicables dans votre CPE dans le contexte actuel de gestion de crise, notamment les règles d'hygiène rigoureuses et la distanciation sociale applicable en tout temps.
- + Il est fortement recommandé d'échanger avec vos équipes afin d'établir des balises claires concernant le matériel provenant de la maison, que ce soit des jouets, tablettes, téléphones ou autres appareils similaires. On doit considérer la gestion de la désinfection, la responsabilité due à des bris potentiels ainsi que l'utilisation pédagogique lors de la réflexion avec l'équipe. Il faudra aussi prévoir que des jouets plus petits pourraient représenter un risque d'étouffement pour les plus jeunes enfants. Ainsi, assurez-vous d'avoir des règles très claires et bien communiquées à l'ensemble du personnel et aux parents.



+ Sécurité affective des enfants

Évidemment, la situation actuelle amène une prestation de services très différente et commande une grande tolérance à l'ambiguïté. Notre contexte d'accueil et les inquiétudes dans les foyers peuvent constituer une source de stress et d'anxiété importante pour les jeunes enfants.

Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants pour leur permettre de mieux comprendre les changements survenus depuis l'apparition du COVID-19. Expliquez-leur simplement et sans être alarmiste. Référez-vous à notre site internet à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »

Voici quelques conseils en provenance du CHU Sainte-Justine :

- Informez-les que la COVID-19 est une nouvelle maladie contagieuse ressemblant à un gros rhume apparu partout dans le monde.
- Utilisez des mots simples en fonction de l'âge de l'enfant.
- Nommez les symptômes sans être alarmiste.
- Restez positif en mentionnant que des médecins et chercheurs travaillent pour trouver des remèdes et des vaccins.
- Demandez aux enfants ce qu'ils ont entendu et ce qui les inquiètent. Il est important de corriger les fausses informations.
- Répondez à leurs questions et n'hésitez pas à leur dire lorsque vous ne connaissez pas la réponse.
- De plus, porter une attention particulière aux signaux non verbaux de stress et adopter une posture de bienveillance (mais sécuritaire) afin de rassurer l'enfant inquiet ou réagissant aux changements.
- Faites des rappels constants, tous les jours. Rappelez-vous que la communication demeure la clé dans le contexte. Soyez à l'écoute des besoins et réalités des enfants de tous âges. Des outils pour discuter des mesures d'hygiène, de la COVID-19 ou du stress en contexte de pandémie sont disponibles sur notre site internet.
- Il est possible d'expliquer la pandémie de la COVID-19 aux enfants, peu importe leur âge. Consultez notre <u>site internet</u>.
- Informer les enfants que l'on accueil des nouveaux amis.



Bonnes pratiques pour les ratios ou installation

Le nombre de personnes dans une même installation doit être maintenue le plus faible possible; les bonnes pratiques ci-dessous sont donc des moyens pour prévenir la contagion. Les données recueillies par le ministère de la Famille démontrent que moins de 2 % des services de garde éducatifs d'urgence accueillent plus de 11 enfants.

- Réduire au maximum le nombre d'enfants dans vos groupes selon la fréquentation de la journée.
- Éviter les rassemblements dans l'ensemble du CPE, notamment dans les vestiaires et dans la cour extérieure.
- Diminuer les ratios dans les groupes de 50 % par rapport à la taille habituelle ou selon l'aménagement et la grandeur de vos locaux.
- Chacune des installations devrait avoir un taux de présence d'un maximum de 30 %.
 Par exemple, 24 enfants sur 80 places habituelles. Ce taux pourrait varier selon la superficie des locaux.
- Respecter un ratio global bas pour l'installation afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants.
- + Selon le nombre d'enfants présents, il est recommandé de séparer les groupes pour maintenir tout au plus un ratio équivalent à 50 % du ratio habituel. Toutefois, pour faciliter la désinfection, nous vous invitons à ne pas utiliser l'ensemble des locaux et à concentrer vos activités intérieures, si possible, dans quelques locaux qui sont identifiés dans votre installation.
- + Des affiches annonçant que les locaux sont ou pas désinfectés ont été prévues et nous vous demandons de les utiliser afin d'avoir un portrait réel à jour en tout temps.
- + Avec l'ajout des enfants d'âge scolaire, en tout temps vous devez respecter un ratio global de 30 % de taux d'occupation pour chaque installation, et ce, peu importe l'âge des enfants présents.
- + Si un membre du personnel du CPE amène son enfant au service de garde d'urgence, celui-ci compte dans le taux d'occupation de 30 %.



Bonnes pratiques pour les activités

Le personnel et les enfants doivent continuer leurs activités intérieures et extérieures selon une routine la plus stable et sécurisante possible. Toutefois, il faut toujours être vigilante dans ces situations, car cette période représente une très grande partie de la journée. Avec l'arrivée du beau temps, nous avons reçu plusieurs questions au sujet de l'utilisation des modules ainsi que les aires de jeux de la cour extérieure ou au parc en temps de pandémie de la COVID-19. Voici de bonnes pratiques afin de réduire le risque de contamination.

Les activités intérieures

- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants. Référez-vous à notre site internet à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »
- Distancer les enfants d'au moins un mètre lors des jeux de tables ou pendant toutes les activités.
- Réduire le nombre d'enfants par coin de jeux.
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi. Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux auront été faites aux enfants.
- Éviter les activités exigeant un contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main) ou le partage d'objets.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants aux salles de motricité).
- Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).
- Désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs après chaque utilisation ou, selon le cas, avant les sorties extérieures avec les enfants. Pour les éléments devant être désinfectés après chaque utilisation, référez-vous au tableau tiré du Guide sur la santé et la sécurité en service de garde éducatif.



+ Les activités extérieures

- Les sorties extérieures sont à privilégier et fortement encouragées.
- Les enfants et le personnel doivent se laver les mains avant et au retour de la sortie extérieure :
 - Immédiatement après s'être habillé pour aller à l'extérieur;
 - Immédiatement après s'être déshabillé au retour à l'intérieur.
- Utiliser du désinfectant à base d'alcool si un enfant doit se moucher ou autre pendant les sorties extérieures. Les éducatrices pourraient prévoir apporter avec elles des gants jetables pour accompagner les enfants plus jeunes qui auront besoin d'aide pour se moucher.
- Respecter le principe de distanciation sociale émise par la Santé publique.
- Revoir les horaires des sorties extérieures pour limiter le nombre d'enfants et d'éducatrices dans la cour en même temps. Il en va de même pour l'utilisation des vestiaires avant et après les sorties.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, il n'élimine pas tous les virus. Il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et des équipements à l'aide des produits de désinfection habituels, avant et après chaque utilisation, notamment entre les groupes si une rotation est effectuée. Par exemple, les pelles, les ballons, les cerceaux, la poignée du cabanon, tricycles, table, etc. Encore là, il est possible de restreindre le nombre de jouets disponibles pour faire des rotations de matériel pendant la journée. Une personne pourra ainsi procéder à la désinfection de ces équipements au cours de la journée sans limiter la possibilité de sorties extérieures.

Les modules de jeux fixent (structures)

- Malgré des règles d'hygiènes plus rigoureuses, les enfants continueront à avoir le nez qui coule, par exemple. Comme la tâche de désinfection s'annonce plus fastidieuse dans les modules de grande taille, il est recommandé de ne pas les utiliser pendant cette période de pandémie.
- Les petits modules fixent dans la cour du CPE peuvent être utilisés comme ils sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter. Les produits couramment utilisés pourront être utilisés. Toutefois, si la cour est suffisamment grande, opter pour les jeux libres.



L'aire de jeu

- Il n'est pas recommandé de faire des jeux collectifs où les enfants auront à se toucher entre eux.
- Éviter l'utilisation du carré de sable; comme les informations sont peu nombreuses et qu'aucune directive n'existe à cet effet à l'heure actuelle, nous ne recommandons pas son utilisation. Encore une fois, la désinfection après chaque utilisation deviendrait fastidieuse et complexe pour le personnel en ce temps de crise.
- Favoriser les jeux libres individuels et actifs. Les activités d'observation et d'exploration sont aussi à favoriser. Pour plus d'information, consultez notre site internet sous l'onglet « formations pour vous », dans la section pédagogie, vous y trouverez une capsule vidéo sur le jeu actif et jeu libre.
- Dehors, il est possible de soutenir le jeu et la curiosité des enfants avec des jeux d'exploration libre avec les éléments de la nature: Par exemple les laisser explorer la terre, le sable, la boue, regarder les insectes, les petits animaux qui nous entoure, les cailloux, les branches, les jeux d'ombres et de la lumière, sentir le vent, etc. En observant et en s'intéressant aux initiatives des enfants, l'éducatrice peut les soutenir et les accompagner en leur posant des questions ou en engeant un dialogue avec eux sur ce qu'ils voient ou découvrent.

Les sorties dans le quartier et au parc

- Il est possible de se déplacer dans les grands espaces (terrain de soccer) pour les jeux libres, si le parc n'est pas fermé au public par la municipalité, si vous avez la possibilité de respecter la distanciation sociale en vous rendant au par cet pendant les jeux libres. Cette option peut, par ailleurs comporter des risques. Nous vous invitons à faire l'évaluation de ces risques pour votre milieu et à agir en conséquence. Bien sûr, vous pouvez prendre rendez-vous avec un des professionnels en santé et sécurité au travail de l'AQCPE pour faire l'évaluation pour votre milieu.
- Éviter l'utilisation des modules et équipements dans les parcs et aires de jeux publics. Le virus peut vivre plusieurs heures sur une surface dure et les équipements sont généralement très peu nettoyés.
- Comme pour les enfants plus petits, il est recommandé pour les enfants d'âge scolaire de ne pas favoriser des jeux d'équipe qui pourraient entraîner une proximité physique entre les enfants.



Bonnes pratiques pour la sieste des enfants

Continuer d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention, et ce, même pendant la sieste. Une bonne préparation et des mesures d'hygiène bien coordonnées sont de mise.

- Mettre un drap sur les matelas des enfants. Le drap est fourni par le CPE et sera lavé tous les jours.
- Dans les casiers de dodo, placer les effets personnels dans des sacs afin que les objets personnels des enfants ne se touchent pas.
- Placer les matelas à une distance d'au moins un mètre l'un de l'autre.
- Si vous avez plus d'un dortoir pour les poupons, vous pouvez coucher les enfants dans les deux dortoirs pour augmenter la distance entre eux. Sinon, espacer les enfants d'un lit vide entre chacun d'eux.
- Porter une attention particulière aux enfants, car ils pourraient être insécurisés par la situation et pourraient avoir du mal à s'endormir.
- Durant la sieste, désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs utilisés par les enfants et le personnel.
- À la fin de la sieste, retirer les draps et les mettre au lavage et désinfecter les matelas.
- Se laver les mains avant de retourner auprès des enfants.
- + Pendant l'heure de la sieste, demander aux enfants d'âge scolaire d'être à l'extérieur afin de laisser les tout-petits faire leur sieste. Il est bien important de maintenir les règles d'hygiène.
- + Si la sortie à l'extérieur n'est pas possible, prévoir des activités individuelles ou des lectures pour les enfants d'âge scolaire. Pour les CPE qui ont accepté que les enfants aient leurs outils technologiques, ce serait un bon moment d'utilisation.
- + L'Association de la garde scolaire met à la disposition des éducatrices des activités dans sa BOITE À OUTILS, où il y a une activité suggérée par jour : https://www.gardescolaire.org/boite-a-outils/



Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, matériel pédagogique et des équipements

Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Les coronavirus survivent **3 heures** sur les objets inertes avec de surfaces sèches et **6 jours** sur des objets avec des surfaces humides. (Source : Quebec.ca/coronavirus)

- Retirer autant que possible les objets qui ne peuvent pas facilement être lavés, tels que les jouets en peluche, les déguisements, les tapis et les couvertures. Il vaut mieux privilégier les jouets faciles à nettoyer ou qui peuvent être mis au lavevaisselle.
- Retirer le matériel non-lavable : pâte à modeler, peinture aux doigts, bacs de manipulation, etc. Mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet.
- Limiter le nombre de jouets en circulation. Susciter davantage les jeux individuels, encore une fois avec les conseils suivants :
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi.
 Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux auront été faites aux enfants. Réduire le nombre d'enfants par coin de jeux.
- + Privilégier du matériel qui se désinfecte rapidement et facilement.
- + Limiter le nombre de jouets en circulation et mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet en prévision de leur désinfection.
- Mettre immédiatement en quarantaine les jouets qui ne peuvent pas être nettoyés.
- S'assurer que les draps et les piqués sont au lavage à la fin de la journée.
- Afficher les locaux désinfectés et ceux qui ne le sont pas.
- En début de journée, utiliser un local désinfecté.
- Utiliser une feuille de tâches de désinfection pour faciliter la gestion des locaux et du matériel pédagogique (voir annexe).
- + Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants). Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités



avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).



Bonnes pratiques pour les repas & les collations

Il est important de maintenir les mesures d'hygiène dans ce contexte.

- Appliquer toutes règles usuelles d'hygiène connues (à ce sujet, voir les règles d'hygiène à la fin du document).
- Dans la mesure du possible, il est préférable de garder un intervalle d'une chaise vide entre chaque enfant lors du diner.
- La responsable de l'alimentation doit rester dans la cuisine, autant que possible, et éviter les contacts avec les collègues et les enfants.
- Mandater une personne pour aller chercher la nourriture à la cuisine et la distribuer ou, sinon, demander à la responsable de l'alimentation de respecter le principe de distanciation sociale lorsqu'elle viendra porter la nourriture dans le local.
- Préparer les assiettes des enfants en dehors de la table où se trouve les enfants,
 mais sans oublier de leur demander leur niveau de faim.
- Bien recouvrir la nourriture, les bacs contenant la vaisselle et les ustensiles.
- Éviter de faire les bacs de vaisselle à l'avance si vous n'avez pas de moyens de recouvrir le tout hermétiquement.
- Limiter les gourdes et verres qui peuvent être utilisés toute la journée et faire en sorte que chaque verre soit nettoyé au lave-vaisselle après chaque utilisation, dans la mesure du possible.
- Composter ou jeter à la poubelle tous les aliments qui sortent de la cuisine et qui ne sont pas mangés.
- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, référezvous à <u>notre site internet</u> à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation ».
- + Prévoir des collations supplémentaires si des enfants sont présents plus longtemps dans la journée.
- + Si vous avez des enfants qui quittent un peu plus tard que 18 h, prévoir un souper afin de garder la routine des enfants.



 + Il est bien de prévoir des repas qui sont congelés ou des surplus pour être prêts si cela arrive. Vous pourriez avoir 2 – 3 repas congelés, ce qui permet d'avoir une rotation pour les enfants qui seraient présents plus d'un soir. Opter pour la simplicité.



Bonnes pratiques pour les équipes de travail

L'organisation du travail vous permettra de faciliter la gestion du CPE en situation de crise. Voici plusieurs pratiques proposées :

- Dans un premier temps, vous pouvez essayer d'estimer le nombre d'employées que vous avez besoin afin de prévoir votre l'effectif nécessaire. L'objectif est d'avoir le nombre nécessaire d'employées afin de répondre aux besoins des parents qui travaillent dans des services essentiels. Il est recommandé de prioriser le volontariat.
- Vous pouvez aussi avoir une rotation entre les travailleuses, ou encore une liste des travailleuses disponibles au besoin. Si des rotations sont prévues entre le personnel, assurez-vous que les employées ne se croisent pas. Si deux éducatrices se relaient pour assurer une présence auprès d'un groupe d'enfants pendant la semaine, essayez de faire en sorte que les deux éducatrices restent auprès des mêmes enfants si cela est possible. Plus les enfants et les adultes vont limiter les contacts avec différentes personnes, plus le risque de contamination sera réduit.
- Pour les autres membres du personnel, le télétravail est à favoriser, tout en restant prêt à venir soutenir les collègues sur les lieux de travail. Bien entendu, cela doit être fait dans le respect des consignes de la Santé publique.
- Conserver un registre de votre personnel qui est en isolement.
- Il est préférable de mettre en place des équipes de travail afin de faciliter la coordination des activités :
 - Une équipe de jour et une équipe de soir (ou fin de journée);
 - Une équipe auprès des enfants, une équipe pour la désinfection. La désinfection se fait dans les locaux où il n'y a pas d'enfants.
- Pour le personnel de bureau : télétravail lorsque possible ou contacts restreints. Il vaut mieux effectuer des rotations pour les présences – et s'assurer que les bureaux et le matériel soient aussi désinfectés.
- Tout objet personnel susceptible d'avoir été en contact avec le virus devrait être désinfecté, tels que les téléphones intelligents, les sacs, les sacs à main et autres. Si ce n'est pas possible, les ranger dans la zone de transition au vestiaire.
- Se doter d'un plan de relève en cas d'isolement, d'arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou autres absences.
- Maintenir le plan des mesures d'urgences à jour, notamment en cas d'évacuation à l'extérieur, et en informer vos équipes.



- Éviter les déplacements des enfants dans l'espace des bureaux dans la mesure du possible, et ce, en tout temps.
- N'autoriser aucune visite du personnel qui n'est pas en fonction.
- + Les horaires de travail en présence doivent être établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes au CPE.
- + À cet effet, prévoir des éducatrices qui sont également assignées à chaque jour sur appel et qui pourraient être appelées, selon le cas, à prêter main-forte advenant un dépassement de ratio.
- + Remettre à vos employées la lettre d'autorisation de déplacement, disponible sur notre site internet, pour permettre à votre équipe de se déplacer pour venir au travail, et ce, malgré les possibles restrictions de déplacement.
- + Attitrer 2 ou 3 éducatrices pour le groupe d'âge scolaire. Elles pourront ainsi faire les rotations dans la semaine et se partager la responsabilité du groupe d'enfants plus âgés. Rencontrer votre équipe afin de voir qui aurait de l'intérêt à relever ce défi.
- + Créer un groupe pour les enfants d'âge scolaire séparément des enfants du CPE.
 Cela permettra de respecter les intérêts des enfants au plan éducatif et de limiter les contacts entre les différents enfants. Si possible, prévoir un local qui est plus isolé.
 Naturellement, si vous n'avez que des enfants de mêmes familles, vous pouvez revoir la gestion des groupes sur cette base.
- + Les horaires de travail en présence ont été établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes à l'installation.
- + Éviter d'avoir des horaires prévoyant 2 éducatrices pour un même groupe. Dans la mesure du possible, on favorise des présences pour la journée complète.
- + S'il n'y a pas d'enfant reçu dans une installation, laisser un numéro de téléphone affiché à l'entrée et sur la boite vocale afin que les parents puissent vous rejoindre s'ils ont des besoins.



Bonnes pratiques pour les gestionnaires

La gestionnaire du CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents. La gestionnaire est très importante pour soutenir l'équipe. Informez, informez et informez!

- Assurer la présence d'une gestionnaire, autant que possible, pour s'assurer du respect des consignes aux parents, aux enfants et aux employées.
- Rester dans les bureaux administratifs le plus possible et vous assurer de faire des suivis auprès de l'équipe en fonction auprès des enfants en respectant le principe de distanciation sociale.
- Être ouvert sans céder à la panique, rester souples et bienveillant avec vos équipes de travail.
- + Tenir votre CA informé de la situation.
- + Les CPE qui ne reçoivent pas d'enfants doivent être ouverts afin de participer à l'accueil des enfants déplacés des garderies privées vers les CPE et garderies subventionnées. Ils doivent être joignables par téléphone.
- + Prévoir un message sur le répondeur et une affiche au CPE.
- + Mettre en place un comité de gestion de crise avec un membre du personnel et un membre du CA afin d'anticiper les enjeux possibles dans vos opérations. Ainsi, si la gestionnaire devient malade, pour toutes sortes de raisons, une relève immédiate du comité de gestion de crise pourra assurer le relais.
- + Mettre en place un mécanisme au cas où la situation se prolonge.
- + Prévoir de petites attentions à vos employées, notamment en fournissant les collations dans la salle de repos du personnel.
- + Informer vos assureurs en ce qui concerne l'offre de service continue.



Communication avec le personnel

- Maintenir la communication avec l'ensemble de l'équipe de travail.
- Comme les mesures actuelles sont exceptionnelles, il est important d'informer vos équipes. La communication est un élément primordial. En effet, il est important de prévoir qui sera rejoint, par quel moyen et quel type d'information doit être diffusé.
- Prévoir des rencontres d'équipes (idéalement virtuelles) fréquentes afin de les tenir au courant.
- Appeler individuellement les employés en télétravail ou en isolement pour vous informer d'eux et maintenir un contact bienveillant tout au long des mesures d'urgence.
- Transmettre de l'information à l'ensemble du personnel afin de les tenir au courant de la situation, des procédures des mesures d'urgence et autres.
- Afficher et rendre visibles le tableau des maladies infectieuses, les règles d'exclusion et le registre des maladies à déclaration obligatoire, en plus d'en remettre des copies aux parents.
- Afficher la description des symptômes liés au COVID-19 et demander aux parents de réagir au moindre doute.
- Établir une procédure d'exclusion des enfants malades basée sur les recommandations fournies par la Santé publique et transmises par le ministère de la Famille.
- Afficher les numéros de téléphone d'urgence.
- Mettre, à un endroit spécifique dans votre CPE, les numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer, notamment en période de pandémie. Une équipe de soutien à la gestion est mise en place en plus des deux substituts.
- Expliquer à votre personnel comment votre CPE s'est préparé pour faire face à la situation.
- Présenter à votre personnel le plan de continuité des services, ses rôles et responsabilités, les moyens de prévenir les virus, ainsi que les moyens de communication devant vous permettre de rester en contact, tel qu'une chaîne téléphonique.



- Informer votre personnel de la répartition des tâches, en précisant que celle-ci pourrait devoir changer en raison de l'évolution de la situation.
- Diriger le personnel vers des sources d'information appropriées, notamment ceux disponibles sur le site du ministère de la Famille et sur le site Quebec.ca/coronavirus.
- Le site web sera un outil, mais pas le seul. Internet, des web vidéo, d'autres sites web et le téléphone seront également utilisés pour communiquer de façon claire, proactive et en temps opportun.
- Utiliser les médias sociaux de votre CPE pour les communications générales et pour maintenir le lien avec le personnel. Vous pouvez aussi utiliser une section du site web ou intranet du CPE pour préciser les informations relatives à la pandémie.
- Attention, les informations et les communications doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité et il doit être maintenu actif.

Communications avec les parents et la famille

- Informer les parents que le CPE demeure ouvert seulement pour les parents des services essentiels. Référez-vous à la liste produite par le ministère de la Famille pour déterminer si un parent peut avoir accès au service d'urgence.
- Informer les parents quel outil sera utilisé pour communiquer avec eux.
- Diriger les parents vers des sources d'information appropriées, notamment celles fournies par le gouvernement.
- Utiliser le babillard d'entrée de votre CPE ou la porte d'entrée pour afficher les informations utiles pour les parents.
- Conscientiser les parents à l'importance de garder à la maison un enfant qui est malade. Cette conscientisation ne doit pas être moralisatrice. Prenez le temps d'écouter les besoins du parent et rappelez-lui votre devoir de protéger tout le monde.
- Demander aux parents de s'assurer qu'une personne pourra venir chercher rapidement l'enfant au CPE si ce dernier est malade et que cela nécessite un retrait.
- Pour la communication avec les parents, référez-vous à notre site internet, à la page sur les Formations, dans la section pédagogie. Une capsule a été réalisée



expressément pour le contexte du COVID-19 s'intitulant : Confier son enfant.

- Attention, les informations doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité.
- + Transmettre aux parents une lettre (modèle à venir sous peu) comportant les explications, la procédure et le fonctionnement au CPE et demander aux parents d'en discuter avec leurs enfants d'âge scolaire.
- + Demander les besoins aux parents afin d'évaluer la nécessité d'ouvrir le CPE pour des heures supplémentaires dans la semaine ainsi que la fin de semaine.

Fournisseurs et visiteurs

- Aucune entrée au CPE ne sera autorisée aux fournisseurs et visiteurs.
- Le matériel est laissé à l'entrée dans un boîte identifiée à cet effet ou devant la porte arrière.
- Avoir une communication à vos fournisseurs afin de leur mentionner que votre CPE est ouvert avec une fréquentation moindre. Indiquer que vous devez appliquer des mesures strictes pour limiter la propagation du virus.
- Prévoir une liste de fournisseurs locaux si vos fournisseurs ne sont plus disponibles.
- Si vous devez acheter des aliments à l'épicerie, favoriser l'achat en ligne et la livraison. Lorsque vous recevrez la livraison, limiter les manipulations ou déplacements dans le CPE. Nettoyer les surfaces ayant été en contact avec la livraison.

Vérification d'absence d'empêchement

 Les personnes prévues pour le remplacement du personnel ont toutes des absences d'empêchement vérifiées. Si vous êtes en période de renouvellement pour certains employés, tenter de faire le suivi auprès du service de police.



Bonnes pratiques en mesures préventives

Elles sont essentielles!

+ Le lavage des mains

Pour éviter de nuire à un nettoyage efficace :

- NE PAS porter de bijoux aux mains
- NE PAS porter d'ongles artificiels, d'ornements à ongles ou d'ongles trop longs (>3-4mm)
- NE PAS porter du vernis à ongles

+ Soins des mains

Prendre soin de ses mains est important afin de diminuer le risque d'irritation de la peau. L'intégrité de la peau est une mesure de protection individuelle importante pour prévenir le risque de contracter des microorganismes. Aussi, une peau endommagée présente une flore cutanée modifiée et peut être associée à la transmission d'infections nosocomiales.

Voici quelques conseils pour prévenir l'irritation de la peau :

- Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon. Le lavage à l'eau et au savon est absolument nécessaire lorsque les mains sont visiblement sales.
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon.
- Privilégier une eau tiède, car l'eau trop chaude ou trop froide favorise les dermatites.
- Bien rincer.
- Pour assécher vos mains : éponger les mains avec du papier. Ne pas frotter les mains avec le papier.
- Appliquer une crème hydratante ou barrière lors des pauses au travail et le soir à la maison.
- Porter des gants seulement lorsque requis.
- Le gel hydroalcoolique a une efficacité variable contre certains agents infectieux.



+ Le port du masque

- Si vous êtes en santé, l'utilisation d'un masque n'est pas recommandée pour prévenir la propagation de la COVID-19.
- Le port d'un masque lorsque vous n'êtes pas malade peut vous donner une fausse impression de sécurité. Il existe un risque potentiel d'infection associé à l'utilisation inappropriée du masque.
- Votre fournisseur de soins de santé peut toutefois vous recommander de porter un masque si vous ressentez les symptômes de la COVID-19 pendant que vous cherchez à obtenir des soins ou que vous attendez d'en recevoir. Dans ces cas précis, le masque est une mesure adéquate de prévention et de contrôle des infections, mais vous ne devez pas être au travail selon la directive de la Santé publique à cet effet.

+ Le port des gants

- L'utilisation des gants devrait être faite lorsqu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang, la désinfection et les autres activités pour lesquelles elles en portent normalement.
- Les gants ne sont recommandés que lorsque les travailleurs seront en contact direct avec une personne malade, ou avec un objet ou un environnement contaminé.
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc, doivent être utilisés pour l'exécution des travaux ménagers ou pour nettoyer et désinfecter les surfaces souillées de sang ou d'autres liquides biologiques.
- Il n'est pas recommandé d'utiliser des gants à chaque changement de couche, tout simplement parce que ce n'est pas nécessaire. Un bon lavage de mains, une bonne technique de changement de couche et une bonne désinfection de la table à langer et du matériel suffisent à éviter la transmission des microbes.
- Le port des gants ne remplace pas le lavage des mains. Pendant le port des gants ou lorsque les mains risquent d'être infectées, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte, les commutateurs de lumière). Le lavage des mains reste vraiment la pratique à privilégier.



Bonnes pratiques en cas d'enfants malades

À des fins de prévention, il faut limiter la présence au CPE des personnes présentant des symptômes à la COVID-19.

- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.
 - Voir la <u>Directives de santé publique à l'intention des éducatrices des</u> <u>services de garde d'urgence à l'enfance (SDGU) offerts aux travailleurs</u> <u>des services essentiels</u>
- En tout temps, tenir un registre des enfants malades dont l'infection a été déclarée par la Santé publique.
- Inclure la politique d'exclusion des enfants malades dans le plan de continuité des services et l'afficher dans la salle du personnel, en plus de la remettre aux parents.
- Discuter régulièrement, en réunion d'équipe virtuelle, de la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade et des symptômes.

Quels sont les symptômes?

Chez l'enfant, les symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- o Fièvre
- o Toux
- Difficultés à respirer
- + Fatique extrême
- + Perte soudaine de l'odorat
- + Pneumonie

Certains enfants peuvent également avoir de la diarrhée et des vomissement ou d'autres symptômes plus légers. La majorité des enfants atteints présente peu ou pas de symptômes.

Il faut réaliser que, pour l'instant, dans la majorité des cas, ces symptômes ne seront pas causés par la COVID-19 mais par d'autres virus fréquents dans cette population.

Il n'est pas demandé d'exclure un enfant avec un rhume bénin (pas de fièvre, rhinorrhée/écoulement nasal, peu ou pas de toux).

Vous pouvez consulter le guide d'auto soins fait par la gouvernement du Québec



Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'allure «grippale»

- Porter une attention particulière à l'apparition des symptômes. Des procédures doivent être établies afin que l'enfant qui a des symptômes à son arrivée ou au cours de la journée au service de garde éducatif soit retourné à la maison dès que possible.
- Si l'enfant présente une fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, il doit être retiré du milieu de garde jusqu'à 24 à 48 heures après la fin des symptômes.
- En attendant qu'il soit retourné à la maison :
 - Le garder à l'écart des autres enfants jusqu'à son départ. Si possible, couvrir le nez et la bouche de l'enfant. Si possible, faire porter un masque de procédure à l'enfant, sinon par le membre du personnel qui s'en occupe. Un foulard en tissu (ex. : en coton) peut également être utilisé.
 - o Un seul membre du personnel restera auprès de l'enfant en attendant son départ.

Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel

- Les personnes de retour de voyage depuis 14 jours ou moins.
- Les personnes en attente d'un test ou du résultat d'un test pour le COVID-19.
- Les personnes atteintes de COVID-19.
- Les personnes qui sont des contacts étroits de cas de COVID-19 pendant la période d'isolement.
- Les personnes qui n'ont pas voyagé, mais qui développent un symptôme d'allure grippale (fièvre, toux, fatigue, courbatures ou fatigue intense). Elles ne devraient pas fréquenter le service de garde éducatif jusqu'à 36 heures après la disparition des symptômes, même si dans la situation actuelle, le risque que ce soit la COVID-19 est faible.
- + Pour la gestion des « cas par cas », soyez diligente et faites preuve de bon sens afin de gérer la situation. Nous vous demandons de communiquer avec nous afin de nous communiquer la situation.

Mis à jour le 15 avril 2020



+ Vous référer aux consignes de la direction :

- Directives de santé publique à l'intention des éducatrices des services de garde d'urgence à l'enfance (SDGU) offerts aux travailleurs des services essentiels
- Protégez votre santé et la santé des autres : consignes
- Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne de retour d'un pays étranger
- Consigne à suivre pour l'isolement à la maison (personne sous investigation)
- Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19
- Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne atteinte de la COVID-19
- Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19



S'il y a une personne atteinte de COVID-19 au CPE

En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures de la Santé publique et ceux-ci vont vous informer de chacune d'elle.

- Le premier geste à poser est d'appeler à la Direction de la Santé publique de votre région.
- Seule la Santé publique peut fermer une installation.
- Ce n'est pas à vous de communiquer l'information à votre personnel et aux parents.
 Veuillez attendre que la Santé publique vous autorise à communiquer l'information.
 Vous allez recevoir des lettres à transmettre ainsi que les étapes à suivre.
- Il est important que garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.
- + Pour la RSG, les consignes d'isolement seront levées en présence de l'une des conditions suivantes :
 - Pour les personnes ayant des symptômes : absence de symptômes aigus depuis 24 heures (sauf une toux résiduelle et la perte de l'odorat qui peuvent persister), absence de fièvre durant 48 heures (sans usage d'antipyrétique) et délai de 14 jours depuis le début des symptômes;
 - Délai de 14 jours depuis la dernière exposition à risque élevé à un cas de COVID confirmé;
 - Résultat négatif du test de COVID 19 OU résultat de COVID 19 positif et conditions suivantes : absence de symptômes aigus depuis 24 heures (sauf une toux résiduelle et la perte de l'odorat qui peuvent persister), absence de fièvre durant 48 heures (sans usage d'antipyrétique).
- + Vous référer aux consignes de la direction :
 - Directives de santé publique à l'intention des éducatrices des services de garde d'urgence à l'enfance (SDGU) offerts aux travailleurs des services essentiels
 - Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne atteinte de la COVID-19
 - Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19



Consignes en cas de la présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteint de la COVID-19

Si un enfant ou un membre du personnel a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 :

- La personne doit être retirée de l'installation.
- Téléphoner à la direction régionale de Santé publique concernée (voir les numéros en annexe).
- Suivre les directives de la Santé publique.
- La Santé publique va enquêter et adopter les mesures nécessaires pour évaluer et prendre en charge chacun des contacts de l'enfant malade ou du personnel (personnel, enfants, famille rapprochée).
- Les consignes pourront varier selon les groupes d'enfants.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- Informer le ministère de la Famille au 1 855 336-8568.

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site Quebec.ca/coronavirus.



+ Les demandes des médias

Dans ces circonstances exceptionnelles, toute demande provenant d'un journaliste ou d'un média doit être impérativement acheminée vers la direction générale du CPE qui verra à en assurer le suivi.

- Tout membre du personnel est invité à s'abstenir de répondre aux questions de journalistes ou à émettre toute forme de commentaires en lien avec la pandémie dans les médias traditionnels ou sociaux.
- Par ailleurs, il est très important de garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente des résultats d'un test de dépistage ou qui ont obtenu un résultat positif. Nous souhaitons ainsi éviter tout risque de poursuite pour diffamation ou atteinte à la réputation pour le CPE, ses employées et les parents.
- Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service des communications de l'AQCPE.



Rappel de quelques règles d'hygiène et de désinfection à respecter

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible mais ne représente pas le mode de transmission principal.

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.
- Pour l'instant, on ne dispose pas de données pour préciser l'intensité ou la fréquence du nettoyage et de la désinfection. Cependant, les surfaces fréquemment touchées (ex. poignées de porte, interrupteurs) dans les lieux communs devraient être priorisées.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces devrait porter des gants. À la suite du nettoyage et à la désinfection des surfaces, il est recommandé de jeter les gants et de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.

Lavage des mains du personnel (incluant la responsable à l'alimentation)

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- À l'ouverture et fermeture du CPE;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;
- Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant de changer un pansement ou après l'avoir fait;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- Après avoir nettoyé un enfant ou des jouets;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- À tout autre moment jugé nécessaire.



Lavage des mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- En arrivant au CPE:
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché:
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Tousser dans le coude

Rappeler aux enfants qu'il est important de tousser dans son coude.

Mouchage

Lors d'un mouchage de nez, assurez-vous de prendre suffisamment d'épaisseurs de papiers mouchoirs pour que les doigts ne touchent pas aux sécrétions. Jeter immédiatement le papier mouchoir dans une poubelle avec couvercle (vous assurer qu'elle contient un sac). Se laver les mains à l'eau et au savon.

Brossage des dents

Suspendre cette pratique au CPE pendant la période de pandémie.

Vaisselle

Après les repas et collations, vous assurer de bien mettre toute la vaisselle sale ensemble. Lorsqu'elle est rincée, éviter les éclaboussures autant que possible.

Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation.

Entretien des thermomètres

Les thermomètres peuvent facilement devenir des véhicules de transmission de l'infection s'ils ne sont pas adéquatement désinfectés et rangés. Cette procédure doit être effectuée même si une enveloppe de protection en plastique est utilisée.

Distinguer les thermomètres à usage buccal ou axillaire des thermomètres à usage rectal et les destiner toujours au même usage.



Après usage:

- Essuyer avec soin le thermomètre pour enlever toute trace de lubrifiant et de sécrétions;
- Le laver délicatement à l'eau fraîche et savonneuse et bien le rincer:
- Le désinfecter en le trempant dans une solution désinfectante durant 10 minutes:
- Sécher le thermomètre et le ranger dans son étui;
- Vous laver les mains.

Désinfection

En général, la COVID-19 ne survit pas longtemps sur les objets :

- 3 heures environ sur les objets avec des surfaces dures
- 6 jours environ sur les surfaces humides ou poreuses

Ce qui devrait être désinfecté après chaque usage :

- Tables à langer;
- Comptoirs;
- Chaises;
- Vaisselle;
- Verres:
- Petits pots d'entraînement;
- Tables qui servent au repas et collation;
- Jouets qui sont portés à la bouche.

Ce qui devrait être désinfecté chaque jour :

- Lavabos et robinets:
- Différents types de distributeurs;
- Chasses de toilettes;
- Poignées de portes (des locaux et des salles de bain);
- Miroirs;
- Table de jeux;
- Poubelles;
- Draps et doudous.



Besoin d'aide?

Veuillez vous référer à vos associations nationales.

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 866 677-5662 ou à communication@aqcpe.com si vous avez rapidement besoin d'assistance.

Consultez également notre site Web pour avoir toutes les informations à jour : www.aqcpe.com

Ministère de la Famille

Si vous n'avez pas obtenu réponse à vos questions, vous êtes invité à communiquer avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568.



RÉFÉRENCES & ANNEXES

Annexes:

- Message pour la boîte vocale
- Locaux à désinfecter
- Affiche Avis à tous
- Affiche Lavage de mains
- Affiche Comment désinfecter vos mains
- Affiche Lavage des mains simple et efficace
- Affiche Tousser ou éternuer sans contaminer
- Affiche On se protège!
- Affiche La prévention des infections : une responsabilité collective

Informations générales :

- Symptômes de la COVID-19
- Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus
- Information pour la population
- Trousse d'information générale
- Protégez votre santé et la santé des autres consignes
- Protégez votre santé et la santé des autres aide à la décision
- Cheminement d'une analyse COVID-19
- Consigne à suivre pour l'isolement à la maison (personne sous investigation
- Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19
- Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger



- Consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19
- Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison
- Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence (SDGU)
- Coordonnées des directeurs de Santé publique

Références gouvernementales :

- Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'éclosion, prévention et risques, etc.
- Gouvernement du Canada : *Maladie à coronavirus (COVID-19) :* Ressources pour les entreprises canadiennes
- Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : <u>Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19</u>
- Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec
- Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises (2018)

Références sur la désinfection et les mesures préventives :

Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 - Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).



- Gouvernement du Québec https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
- La santé des enfants... en services de garde éducatifs, 2e édition, Ministère de la Famille et des Aînés
- Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains, septembre 2018, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_controle_infections_hygiene_mains.pdf
- Le port des gants dans les services de garde, février 2014, https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no16-2/Pages/article4.aspx

Message pour la boîte vocale

Modèle proposé aux CPE:

Bonjour, en raison des mesures mises en place par le gouvernement du Québec, le CPE sera fermé **jusqu'au 1e mai** inclusivement. Nous n'acceptons que les parents qui travaillent dans des services essentiels identifiés par le Gouvernement du Québec.

Des informations supplémentaires seront affichées sur notre site internet à compter du [DATE] pour vous informer de la réouverture.

Au besoin, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [ADRESSE COURRIEL]

Si vous êtes un parent des services essentiels vous pouvez communiquer avec nous au _____, pour organiser votre présence au CPE.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation hors de notre contrôle peut vous causer et vous remercions de votre précieuse collaboration.

Locaux à désinfecter

NOM DU LOCAL : DATE :	
-----------------------	--

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS CHAQUE LOCAL, DÉSINFECTER:

- o Toute surface plane (comptoirs, chaises, tables, étagères, etc.).
- Tous les lavabos.
- o Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, etc.).
- Tous les interrupteurs.
- Tous les jouets laissés dans les lavabos.
- Tous objets ayant un post-it dessus.
- o Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- Tous les matelas et casiers de doudous.
- Tous les frigos (pouponnière, rangement des 18 mois).
- o Tous les bacs de lavage et bacs de souliers.
- Tous les matelas pour changer les couches.
- Toutes les radios.
- o Tous les distributeurs de papier.
- o Tous les distributeurs de savon.

À la pouponnière :

- o Le micro-onde.
- Le téléphone.
- o Les bas de murs et tout ce qui est à la hauteur des enfants.

DANS CHAQUE LOCAL, S'ASSURER QU'IL Y A SUFFISAMMENT DE :

- Produit jaune.
- Produit bleu.
- o Boîtes de mouchoirs.
- Lingettes.
- Surplus de savons.

ET S'ASSURER QUE LES DRAPS ET LES PIQUÉS UTILISÉS ONT ÉTÉ MIS AU LAVAGE.

Vestiaire :	DATE :
À DÉSINFEC	TER
** BARRER L	ES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.
DANS LES V	ESTIAIRES ET LES ESPACES DE CIRCULATION, DÉSINFECTER :
 Tous le Tous le Toutes Toutes Toutes Tous le Tous le Tous le Tous le Tous le Tous le Le ves 	es distributeurs de papier. es distributeurs de savon. es distributeurs de verre en carton. tibule au grand complet. e attention particulière au vestiaire puisqu'il s'agit du seul endroit où les
Bureau :	DATE :

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS LES BUREAUX, SALLE DU PERSONNEL DÉSINFECTER :

- o Toute surface plane (comptoirs, chaises, tables, étagères, etc.).
- o Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, fenêtres, etc.).
- o Les mains courantes.
- Tous les interrupteurs.
- o Tous objets ayant un *post-it* dessus.
- o Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- o Tous les téléphones.
- Les imprimantes.
- o Le photocopieur.

Affiches pertinentes, directives et coordonnées

En raison de l'éclosion du COVID-19, nous vous demandons de respecter les mesures suivantes :

•	Vous devez uti	iliser l'entrée	

- Seulement les parents identifiés par le Gouvernement du Québec à titre de service essentiel seront acceptés au _____
- À votre arrivée au CPE, veuillez vous laver les mains avec le désinfectant mis à votre disposition.
- Si vous ou votre enfant présentez des symptômes associés à la COVID-19, veuillez respecter les consignes du Gouvernement du Québec et rester en isolement volontaire.
- Si les parents ont reçu une lettre de la Santé publique, on leur demande de ne pas se présenter dans un service de garde éducatif d'urgence et de respecter les consignes de la Santé publique.



Protégez vos enfants!

Lavage des mains obligatoire pour tous

(enfants, parents, employées)

Merci!

désinfecter vos mains



Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



Frottez le bout des doigts.



Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



Frottez entre les doigts.



Frottez l'extérieur des mains.

FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES, SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.

Québec.ca





Le lavage des mains, simple et efficace!















NETTOYER LES ONGLES **RINCER**

LF PAPIFR

Québec.ca





Tousser ou éternuer sans contaminer







Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.

Québec.ca





ON SE PROTÈGE!



Québec.ca/coronavirus Sans frais: 1877 644-4545





LA PRÉVENTION DES INFECTIONS:

Une responsabilité collective



Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins











Adoption des mesures d'hygiène reconnues



Québec.ca/**coronavirus**Sans frais : **1 877 644-4545**







COVID-19



Directives de santé publique à l'intention des éducatrices des services de garde d'urgence à l'enfance (SDGU) offerts aux travailleurs des services essentiels

Il est important de rappeler que les services de garde d'urgence sont l'une des composantes essentielles implantées pour s'adapter à la situation, notamment pour maintenir la disponibilité des travailleurs qui fournissent des services essentiels et qui ont des enfants.

Veuillez prendre note que ces recommandations pourront évoluer en fonction de nouvelles mesures gouvernementales éventuelles.

Les éducatrices doivent appliquer rigoureusement les protocoles de contrôle des infections qu'elles utilisent déjà en saison d'infections respiratoires. Pour plus d'information, consultez le document « Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec – Guide d'intervention édition 2015 » à l'adresse suivante :

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/

Critères d'inclusion pour les enfants fréquentant les SDGU

Les enfants des parents qui travaillent dans le réseau de la santé et dans les services essentiels peuvent fréquenter les services de garde d'urgence.

Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel

- Les personnes de retour de voyage depuis moins de 14 jours
- Les personnes atteintes de la COVID-19
- Les personnes qui ont eu des contacts étroits avec des cas de COVID-19 pendant la période d'isolement.
- Les personnes qui n'ont pas voyagé, mais qui développent un syndrome d'allure grippale (fièvre, toux, fatigue, courbatures ou fatigue intense). Elles ne devraient pas fréquenter le service de garde jusqu'à 36 heures après la disparition des symptômes même si, dans la situation actuelle, le risque que ce soit une COVID-19 est faible.









COVID-19

Recommandations spécifiques pour les SDGU

- Les responsables devraient bien noter les présences (enfants et personnel) chaque jour pour chaque groupe et éviter les mélanges de groupes. Des mesures simples peuvent être prises comme décaler les heures d'arrivée et de départ des enfants, étaler la période d'utilisation du terrain de jeu pour permettre à un petit nombre d'enfants de jouer ensemble et éviter ainsi de grands regroupements et limiter toutes les activités pendant lesquelles plusieurs groupes d'enfants interagissent.
- Les enfants, les parents et le personnel du service de garde doivent se laver les mains à l'eau et au savon (durant 20 secondes) ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex.: Purell) à l'entrée et à la sortie du CPE.
- Il faut éviter les déplacements inutiles des parents dans le service garde lors de l'arrivée et du départ des enfants.
- Distancer les enfants, dans la mesure du possible, lors de la prise des repas et des siestes.
- Idéalement, il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent en même temps les lieux communs (ex. : alterner les groupes d'enfants dans les salles de motricité).
- Diminuer les ratios dans les groupes pour permettre de rendre opérationnels les principes énoncés ci-haut. Cette décision revient à la responsable qui doit décider en fonction de critères comme la taille du service de garde.
- Il est à noter que les sorties extérieures avec les enfants fréquentant les services de garde sont encouragées.

Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'allure grippale

- Porter une attention particulière à l'apparition des symptômes.
 Des procédures doivent être établies afin que l'enfant qui a des symptômes à son arrivée ou au cours de la journée au service de garde soit retourné à la maison dès que possible.
- Si l'enfant présente une fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, il doit être retiré du milieu de garde jusqu'à 24 à 48 heures après la fin des symptômes.

- En attendant qu'il soit retourné à la maison :
 - Gardez-le à l'écart des autres enfants jusqu'à son départ. Si possible, couvrir le nez et la bouche de l'enfant. Si possible, faire en sorte qu'un masque de procédure soit porté par l'enfant, sinon par le membre du personnel qui s'en occupe. Un foulard en tissu (ex.: en coton) peut également être utilisé.
 - Un seul membre du personnel restera auprès de l'enfant en attendant son départ.

Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'une infection des voies respiratoires supérieures bénigne

Il n'est pas demandé d'exclure un enfant avec un rhume bénin (pas de fièvre, simple écoulement nasal, peu ou pas de toux). Comme l'objectif des services de garde d'urgence vise à maintenir les travailleurs essentiels au travail, il faut soupeser les avantages et désavantages d'exclure tous les enfants avec un rhume.

Consignes en cas de présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteint de la COVID-19

Si le personnel est informé qu'un enfant a un test positif de la COVID-19 ou qu'un membre du personnel est lui-même testé positif, la première chose à faire est de téléphoner à la direction régionale de santé publique de votre région (si celleci ne vous a pas déjà contacté) afin qu'elle enquête et prenne les mesures nécessaires pour évaluer et prendre en charge chacun des contacts de l'enfant malade (personnel, enfants, contacts familiaux).

Le cas confirmé doit être retiré du milieu de garde et les directives de la santé devront être appliquées. Les consignes pourront varier selon les groupes d'enfants. La décision de fermer un service de garde dépendra de plusieurs facteurs et sera prise au cas par cas avec la santé publique (ex.: nombre de personnes atteintes, survenue de cas secondaires).

En semaine, pendant les heures ouvrables, veuillez utiliser les coordonnées présentées sur la liste disponible à l'adresse suivante : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf.

En dehors des heures ouvrables, veuillez communiquer au numéro suivant: 1877 644-4545.



COVID-19



Port du masque et de gants

Le port du masque n'est pas recommandé dans les services de garde d'urgence, tant pour les enfants que les employés.

Le port des gants en tout temps n'est pas recommandé non plus. Il est maintenu pour les activités où les gants sont habituellement requis (ex. : nettoyage, changement de couche).

Tant le masque que les gants représentent une fausse sécurité, surtout s'ils ne sont pas utilisés adéquatement.

Nettoyage et désinfection

- Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex.: salive).
 La transmission par contact indirect (ex.: objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et du matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.

- Pour l'instant, on ne dispose pas de données qui permettent de préciser l'intensité ou la fréquence auxquelles devraient être faits le nettoyage et la désinfection. Cependant, les surfaces fréquemment touchées (ex.: poignées de porte, interrupteurs) dans les lieux communs devraient être priorisées.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces devrait porter des gants. À la suite du nettoyage et de la désinfection des surfaces, il est recommandé de jeter les gants et de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.
- Vous pouvez vous référer au Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/ document-000374/) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 – Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Pour toute autre question, nous vous invitons à visiter la foire aux questions sur le site Web du ministère de la Famille qui est mis à jour régulièrement.

De l'information générale sur la COVID-19 est disponible à l'adresse suivante : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002490/?&date=DESC&type=questions-et-reponses&critere=type

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au **1 877 644-4545** ou consulter le site **Québec.ca/coronavirus**.





COORDONNÉES DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

RÉGION	COORDONNÉES	DIRECTEUR/DIRECTRICE
01 Bas-Saint-Laurent	288, rue Pierre Saindon, bureau 115, Rimouski (Québec) G5L 9A8 www.cisss-bsl.gouv.qc.ca Téléphone : 418 724-5231 Télécopieur MADO : 418 724-8183	D r Sylvain Leduc Directeur de santé publique
02 Saguenay– Lac-Saint-Jean	599, rue Hôtel-Dieu, Chicoutimi (Québec) G7H 0N8 www.santesaglac.gouv.qc.ca Téléphone : 418 541-1055 Télécopieur MADO : 418 545-0835	D r Donald Aubin Directeur de santé publique
03 Capitale-Nationale	2400, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1E 7G9 www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca Téléphone : 418 666-7000 Télécopieur MADO : 418 661-7153	D ^r François Desbiens Directeur de santé publique
04 Mauricie et Centre-du-Québec	550, rue Bonaventure, 3e étage, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5 www.ciusssmcq.ca Téléphone : 819 693-3938 Télécopieur MADO : 1 866 377-6236	Dre Marie-Josée Godi Directrice de santé publique
05 Estrie	300, rue King Est, bureau 300, Sherbrooke (Québec) J1G 1B1 www.santeestrie.qc.ca Téléphone: 819 829-3400 Télécopieur MADO: 819 564-5435	D r Alain Poirier Directeur de santé publique par intérim
06 Montréal	1301, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1M3 www.santemontreal.qc.ca Téléphone : 514 528-2400 Télécopieur MADO : 514 528-2461	Dre Mylène Drouin Directrice de santé publique
07 Outaouais	104, rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7 https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca Téléphone : 819 966-6484 Télécopieur MADO : 819 770-3307	M ^{me} Sylvie Lafontaine Coordonnatrice de santé publique
1, 9° Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9 www.cisss-at.gouv.qc.ca Téléphone: 819 764-3264 Télécopieur MADO: 819 764-4537		Dre Lyse Landry Directrice de santé publique
09 Côte-Nord	835, boulevard Jolliet, Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5 www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca Téléphone : 418 589-9845 Télécopieur MADO : 418 589-1603	D r Donald Aubin Directeur de santé publique par intérim
10 Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	1000, rue Labelle, bureau 210, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6 Téléphone : 450 432-8732 Télécopieur MADO : 450 569-6305	D r Éric Goyer Directeur de santé publique

COORDONNÉES DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE (suite)

RÉGION	COORDONNÉES	DIRECTEUR/DIRECTRICE
11 Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	144, boulevard Gaspé, Gaspé (Québec) G4X 1A9 www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca Téléphone: 418 368-2443 Télécopieur MADO: 418 360-1301	D r Yv Bonnier Viger Directeur de santé publique
12 Chaudière-Appalaches	363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2 www.cisss-ca.gouv.qc.ca Téléphone : 418 389-1510 Télécopieur MADO : 418 389-1560	D ^r Philippe Lessard Directeur de santé publique et de l'évaluation
13 _aval	800, boulevard Chomedey, Tour A, 3e étage, Laval (Québec) H7V 3Y4 www.lavalensante.com Téléphone : 450 978-2121 Télécopieur MADO : 450 978-2118	D ^r Jean-Pierre Trépanier Directeur de santé publique
14 Lanaudière	www.cisss languidiere gouly go ca	
15 Laurentides	ntides 1000, rue Labelle, bureau 210, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6 www.santelaurentides.gouv.qc.ca Téléphone : 450 432-8732 Télécopieur MADO : 450 569-6305	
16 Montérégie	1255, rue Beauregard, Longueuil (Québec) J4K 2M3 www.extranet.santemonteregie.qc.ca Téléphone : 450 928-6777 Télécopieur MADO : 450 928-3023	
17 Nunavik	C.P. 900, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0 Téléphone : 819 964-2222 Télécopieur MADO : 1 866 867-8026	
1055, boulevard René-Lévesque Est, 6° étage, Montréal (Québec) H2L 4S5 www.creehealth.org/fr Téléphone : 514 861-2352 Télécopieur MADO : 514 861-5206		D ^{re} Faisca Richer Directrice de santé publique

Maladies à surveillance extrême Ministère de la Santé et des Services sociaux 1075, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2M1

www.msss.gouv.qc.ca

Direction de la vigie sanitaire
Téléphones: 418 266-6720

Télécopieur MADO: 514 873-1182

Dr Horacio Arruda

Directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint

Dernière mise à jour : Mars 2020

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique 19-268-04W © Gouvernement du Québec, 2020